



PAYS DE LA LOIRE



anjou



Le mot du Président de la CLE



Le SAGE de l'Authion a été approuvé par l'arrêté inter-préfectoral en date du 22 décembre 2017 et avance dans sa mise en œuvre avec deux outils privilégiés :

- Le Contrat Régional de Bassin Versant 2018-2020 avec la Région des Pays-de-la-Loire : phase de finalisation début 2018.
- Le Contrat Territorial Quantité et Qualité avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : diagnostic de territoire pour lancement au 1^{er} semestre 2018.

Vous retrouverez l'ensemble des détails des documents du SAGE, des délibérations de la CLE et des contrats opérationnels sur le site internet du SAGE.

Très bonne lecture,

Jeannick CANTIN,
Président de la Commission Locale de l'eau.

Denis LAIZE, Jacques GALLARD et Patrice PEGE,
Vice-Présidents.

Vers une structure unique à l'échelle du bassin versant

Issue de la loi MATPAM de 2014 et revue par la loi NOTRe, la compétence GEMAPI « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » devient obligatoire pour le bloc communal au 1er janvier 2018 et doit être exercée par des intercommunalités à fiscalité propre. Celles-ci peuvent ensuite en retransférer tout ou partie aux syndicats de rivière existants.

Afin de mettre en application cette nouvelle réglementation, la création d'une structure unique gestionnaire du bassin versant de l'Authion est en cours d'étude avec la Communauté de Commune Touraine Ouest Val de Loire, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBAA), les autres EPCI et le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion (SIACEBA). Cette étude, qui comprend un volet juridique, organisationnel et financier, aboutira à la création d'une structure unique au 1er janvier 2019.

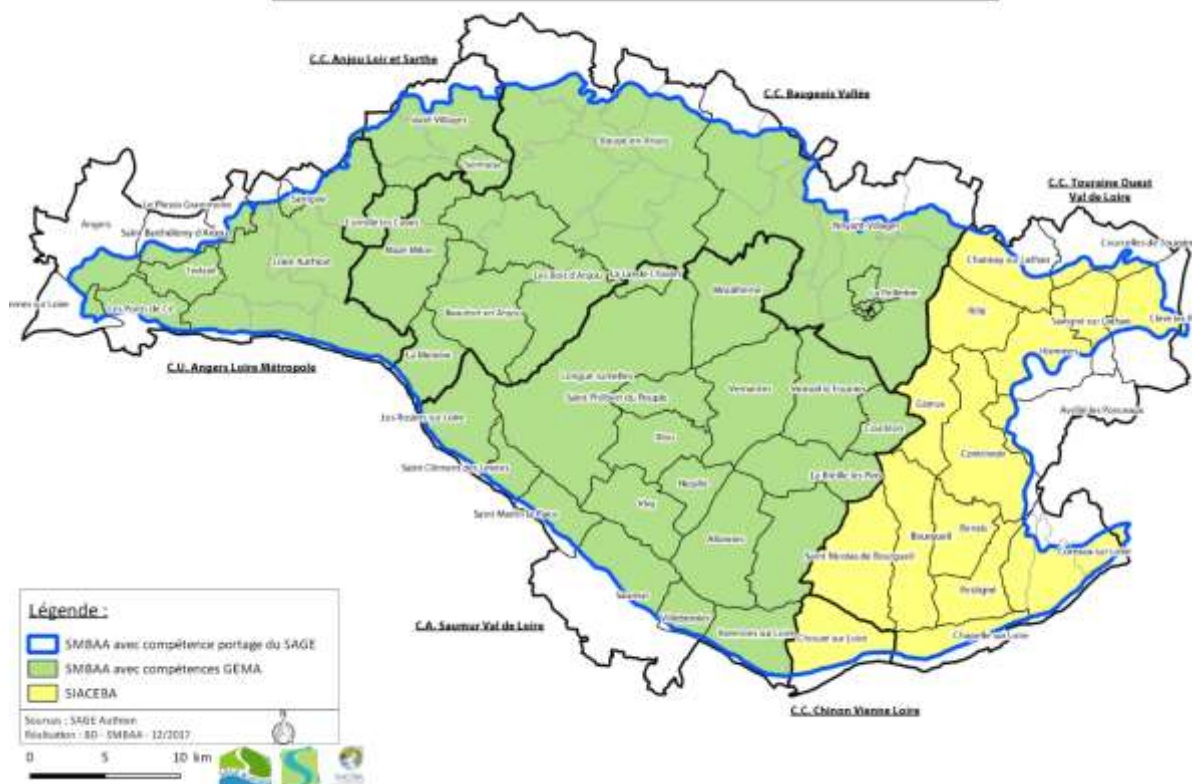
Durant l'année 2018, les deux syndicats de rivière existants continueront d'exercer leurs compétences sur les cours d'eau du territoire, malgré quelques changements notables.

Une organisation territoriale préparée pour le long terme

Pour répondre à la Stratégie Locale des Compétences Locales de L'eau du Bassin Loire Bretagne (SOCLE 2017), la Commission Locale de l'Eau (CLE du 12/09/17) avait proposé au travers de son projet de SAGE et notamment ses dispositions n°12.A.1 et 12.A.2 quatre grandes étapes pour simplifier et structurer la maîtrise d'ouvrage GEMAPI du bassin versant de l'Authion :

- Première étape (2018) : Ajustement des statuts du SIACEBA et du SMBAA pour répondre au transfert de compétences des EPCI et portage du SAGE par le SMBAA.
- Deuxième étape (au plus tard le 1er janvier 2019) : Création d'une structure de bassin de type syndicat mixte pour la GEMA, le portage du SAGE et pour une partie du territoire, la compétence 10° de l'article L.211-7 du CE. Cette structure devra être statutairement en mesure de préparer les compétences ou missions liées à la PI en 2020 et/ou en 2024 (en lien avec les réflexions menées par la DREAL de bassin sur les systèmes d'endiguement de Loire).
- Troisième étape (2020) : Suivant le positionnement des acteurs du bassin, reprise possible de tout ou partie des ouvrages interdépartementaux de l'Entente Authion à l'horizon 2020 avec préparation de l'horizon 2024 (date de rétrocession des levées de Loire).
- Quatrième étape (2024) : Finalisation du positionnement de la structure de bassin sur la PI Authion et la PI Loire.

PÉRIMÈTRE DES SYNDICATS 2018



L'organisation du Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents (SMBA)

GEMAPI, qu'est-ce que cela va changer pour le SMBA, ses membres, les actions et projets qu'il mène ?

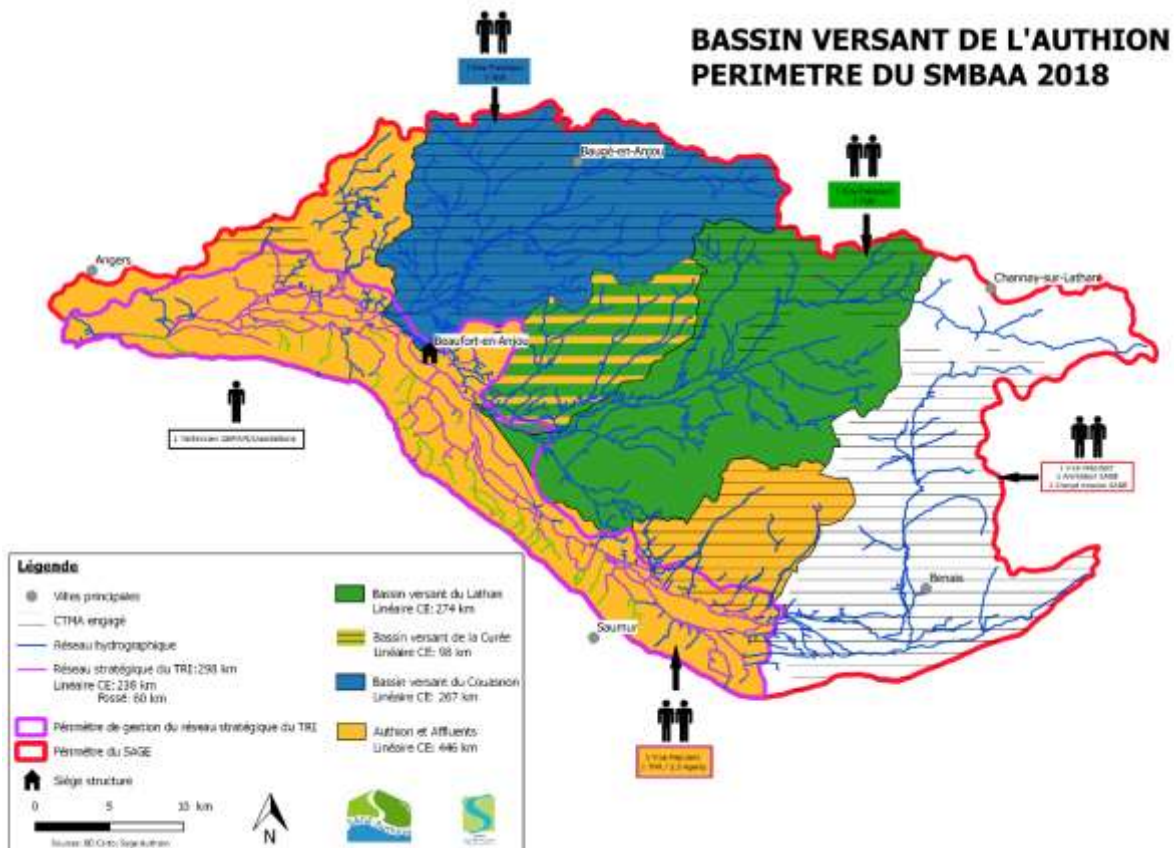
Un syndicat fédérant communes et intercommunalités

Composé essentiellement de communes en 2017, le SMBA a modifié ses statuts le 28 Novembre dernier afin de valider l'adhésion des 6 EPCI du bassin versant (37 et 49) pour le portage du SAGE Authion et des 4 EPCI de Maine et Loire pour la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA). Son périmètre d'action augmentera également via l'intégration indirecte de 11 communes dites « Blanches » du Maine et Loire qui n'adhéraient pas à un Syndicat de rivière.

Dans le détail, il va regrouper en 2018 d'aval en amont, les 6 EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) du bassin versant de l'Authion, comme suit :

- Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (GEMA et SAGE).
- Communauté de Commune Anjou Loir et Sarthe (GEMA et SAGE).
- Communauté de Communes Baugeois Vallée (GEMA et SAGE).
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (GEMA et SAGE).
- Communauté de Commune Chinon Vienne et Loire (SAGE).
- Communauté de Commune Touraine Ouest Val de Loire (SAGE).

S'ajoute également, le Conseil Départemental de Maine et Loire pour des compétences variables. Malgré ces changements, le Président, Patrice PEGE et les élus du SMBA ont souhaité maintenir un enracinement fort sur le terrain en pérennisant le lien entre les élus locaux et le syndicat. C'est pourquoi, les commissions géographiques découpées par grand cours d'eau (Authion, Couasnon, Lathan) seront maintenues dans la future organisation pour faire le lien entre les missions et projets du syndicat et le territoire (cf. carte ci-dessous).



Une évolution des missions et compétences

La gestion des barrages, l'entretien et la restauration des cours d'eau à travers les contrats territoriaux sur les affluents de l'Authion et les actions visant à pérenniser le bon fonctionnement du réseau stratégique de canaux et fossés du Val d'Authion seront maintenues. Le portage et la mise en œuvre du SAGE Authion qui vise à structurer et planifier la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant sera transféré de l'Entente Interdépartementale Authion vers le SMBAA durant le premier semestre 2018. Le Syndicat s'intéressera également à une petite partie de la prévention des inondations avec l'étude et la mise en œuvre de zones d'expansion de crue au niveau local et un appui aux collectivités. Ces actions permettront à terme de prévenir les inondations sur les affluents de l'Authion.

A contrario, bien que le syndicat participe aux réflexions, la compétence prévention des inondations, relative essentiellement à la gestion et l'aménagement de la digue de Loire restera aux EPCI ligériens.

L'organisation du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Cours d'Eau du Bassin de l'Authion (SIACEBA)

Qu'est-ce que cela va changer pour le SIACEBA, ses membres, les actions et projets qu'il mène ?



SIACEBA
Syndicat Intercommunal
d'Aménagement des Cours d'Eau
du Bassin de l'Authion

Un syndicat de rivières au cœur de la démarche GÉMAPI

Après avoir intégré en fin décembre 2017 toutes les communes, « blanches » ou non, du Haut Lathan, le syndicat accueille au 01 janvier 2018 les deux communautés de communes Touraine Ouest Val de Loire et Chinon Vienne et Loire pour devenir un syndicat mixte. Très engagé depuis quelques années dans les réformes il préfigure, avant l'heure, la Commission Géographique 37 de la future structure unique gestionnaire du bassin versant de l'Authion (Syndicat Mixte Ouvert ou Établissement Public d'Aménagement et Gestion de l'Eau).

Placés sous une nouvelle équipe de gouvernance, les délégué(e)s du Siaceba entendent participer activement, avec les Conseils Départementaux, les EPCI du Bassin et le SMBAA, aux travaux de réflexion visant à mettre sur pied, au 01 janvier 2019, la nouvelle structure de Bassin.

Sur le territoire de la CCTOVAL, l'équipe en place du SIACEBA a pour ambition d'appuyer la démarche de cet EPCI dans l'orientation qu'il prend d'entraîner tous ses bassins orphelins vers la dynamique GÉMAPI. Son objectif est de proposer dès 2018, la mise en œuvre des Contrats territoriaux des Milieux Aquatiques (CTMA), un tout premier pour le Lathan et un second pour le Changeon/Lane et leurs affluents.



Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire

Février 2017



SIACEBA
Syndicat Intercommunal
de l'Aménagement et de la
Gestion de l'Eau
de la Vallée de la Loire
de la Région de Touraine

Une évolution des missions et compétences

Le syndicat qui détenait la compétence « prévention des Inondations » l'a transférée en partie à la CCTOVAL et la CCCVL. Il s'engage résolument aux côtés de ces deux Communautés de Communes (CC) afin de favoriser la mise en œuvre des plans d'action préparés dans le document opérationnel que revêt aujourd'hui la SLGRI, le SAGE ainsi que le PAPI Vals Authion Loire (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations).

En outre, il porte un intérêt particulier à l'expertise « hydraulique » du SMBAA et envisage de la déployer sur l'ensemble des communes ligérienne ou seulement sur la partie aval du Lane et de son réseau.

Par ailleurs, le syndicat voit associer sa dynamique à celle des Commissions Environnement des deux CC Tourangelles afin d'éclairer en matière de préservation des biotopes (Natura 2000, inventaire des zones humides....).

Toutes ces actions seront exécutées au diapason des initiatives du SMBAA. Les deux syndicats étant « moteurs » dans l'application de la loi GÉMAPI.

En novembre 2017, dans le cadre de l'étude diagnostic agricole de territoire pilotée par les Chambres d'agriculture du Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire pour le SAGE Authion, 4 réunions de concertation ont eu lieu afin de présenter les premiers éléments.

Une vingtaine de structures agricoles et une quarantaine d'agriculteurs du bassin ont participé à ces premières rencontres.

Des prochaines réunions de concertation seront programmées début 2018.

L'AUTHION ET SES AFFLUENTS COURS D'EAU ET MILIEUX ASSOCIES

ZONES HUMIDES

Inventaire participatif des Zones Humides (Saumur Val de Loire).

Décembre 2017

En avril 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a lancé un inventaire participatif des zones humides initié par l'ancienne Communauté de Communes Loire Longué, en collaboration avec le SAGE Authion.

Des réunions de concertation ont été menées les 5 et 6 décembre aux Rosiers-sur-Loire, à Vernouillet-Fourrier et à Longué-Jumelles.

Les cartes sont disponibles pour les 3 secteurs d'études auprès :

- Du service environnement de Saumur Val de Loire.
- Des mairies de Courléon, Longué-Jumelles, des Rosiers-sur-Loire, de Saint-Clément-des-Levées, de Saint-Martin-de-la-Place, de Mouliherne, Vernantes et Vernouillet le Fourrier.

Correction des cartes en réunion

Exemples de cartographie



TRAVAUX COURS D'EAU

Saint Martin de la Place : Amélioration de la stabilité des berges sur le canal 100

Septembre 2017

Le SMBAA réalise actuellement des travaux sur le canal 100. L'objectif de ces travaux est de stabiliser les berges où l'érosion est très forte, ce qui entraîne un envasement important.

Ces travaux de retalutage consistent à adoucir la pente de manière à limiter les problèmes d'érosion. Par ailleurs, la pente est conçue pour permettre une reconnexion entre le canal et sa berge, favorisant une diversité de plantes (implantation d'hélophytes et de plantes hygrophiles) qui seront utilisées par les batraciens, les poissons, ainsi que d'autres espèces (insectes, oiseaux) comme corridors, caches ou aires de nourrissage.

Le linéaire concerné par les travaux de retalutage est d'environ 1000 mètres. Après ces travaux, nous ensemençons la berge avec un mélange de graminées afin que la terre reste nue le moins de temps possible.

Ces travaux sont financés par le SMBAA.

Phase de travaux



Bourgueil : Restauration de la continuité écologique et du lit du ruisseau du Gravot

Novembre 2017

En 2017, le SIACEBA a restauré le ruisseau du Gravot sur 1,3 km et a rétabli la continuité écologique sur une partie de son linéaire, soit près de 3,5 km. Par le passé, un seuil de moulin a déjà été supprimé par le propriétaire. De plus, ce ruisseau fait partie des principaux contributeurs du Changeon en termes de débit.

Les travaux ont consisté en la création de rampes d'enrochement en aval de deux seuils de ponts afin d'y augmenter la hauteur d'eau sous les ponts et de supprimer les chutes d'eau (50cm et 30cm). Pour rétablir la continuité écologique sur l'ensemble de ce ruisseau, un seul seuil de pont reste à aménager de la même manière.

Enfin, des banquettes et radiers ont été installés pour permettre une diversification des écoulements. En effet, le ruisseau présente aujourd'hui une succession de radiers et de mouilles. De plus, des recharges granulométriques de différentes tailles augmentent la diversité des habitats pour la faune. Les matériaux de plus petites tailles seront remobilisés par la rivière. Sur un tronçon encaissé de 150m, le fond du lit a également été rehaussé de 30cm.

Ces travaux sont financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire et le Département d'Indre-et-Loire.

Avant travaux



Après travaux



Réalisation de banquettes et de radiers



La plupart des travaux ont été financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les Régions Pays-de-la-Loire et Centre Val de Loire ainsi que l'Etat.

AELB : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>

Etat : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Région Pays de la Loire : <http://www.paysdelaloire.fr/>

Région Centre Val de Loire : <http://www.regioncentre-valde Loire.fr/accueil.html>

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire : <http://www.departement-touraine.fr/>

Conseil Départemental de Maine-et-Loire : <http://www.maine-et-loire.fr/>



Communes, groupements et collectivités du bassin versant de l'Authion en 2017

